



Refus de prise en charge des Frais par mon employeur

Par **EricVirg**, le **14/05/2013** à **23:08**

Bonjour à tous.

Je suis une personne itinérante pour mon entreprise (Convention collective de la Métallurgie Parisienne).

Pour les besoins de celle-ci je me déplace avec un véhicule de fonction pour lequel je paye une participation mensuelle sur mon salaire et un avantage en nature.

Mon employeur couvre les frais pour le trajet : Entreprise> Client et Client> Entreprise. Mais refuse de couvrir les frais pour l'aller retour domicile.

Il s'agit d'un bras de fer car les employés embauchés avant 2005 sont couvert intégralement et ceux depuis 2005 sont au régime sec et une omerta règne dans l'entreprise sur la légalité. Car lorsqu'on demande à nos N+1, N+2, N+3 ils nous réponde : "Dans vos contrats c'est comme ça alors vous faites comme ça "

Info supplémentaires

C'est bien un véhicule de fonction j'ai le droit de l'utiliser à des fins personnel. Dès que c'est personnel tout les frais c'est pour moi là c'est normal.

Que puis-je faire pour obtenir de mon employeur qu'il couvre l'ensemble des déplacement ?

Merci de votre aide cordialement .

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **23:45**

Bonjour,

Effectivement à partir du moment où ce n'est pas un engagement contractuel, je ne vois pas comment vous pourriez obliger l'employeur de prendre en charge les frais de trajets...